

Pers-Jussy



Bulletin municipal

N° 57 - Avril 2018

Prochaine parution

Juillet 2018



EDITORIAL DU MAIRE

Il m'appartient aujourd'hui, de faire avec vous un point de situation concernant l'avancement de deux dossiers importants, tous deux régis par le code de l'urbanisme :

- le Plan Local d'Urbanisme
- le Schéma de Cohérence Territoriale.

* Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Au cours de sa séance du 1^{er} mars 2018, le conseil municipal a arrêté le projet du futur Plan Local d'Urbanisme de la commune. Dès lors, la règle impose au Maire de transmettre ce dossier à Monsieur le Préfet et aux personnes publiques associées, qui disposent de 3 mois pour l'étudier et faire leurs remarques. Sans réponse de leur part, ce silence vaut accord tacite.

Passé ce délai, le Maire doit saisir le Président du Tribunal Administratif, pour lui demander de désigner un commissaire enquêteur.

Par souci de transparence, l'enquête publique, dont les dates seront communiquées par voie de presse, devrait pouvoir se dérouler en septembre ou octobre, en dehors des périodes de vacances. Au terme de cette enquête, le commissaire enquêteur dispose de 2 mois pour établir son rapport avant approbation définitive du Plan Local d'Urbanisme qui **deviendra alors opposable aux tiers**.

Le projet du futur Plan Local d'Urbanisme, cartographie comprise, est à disposition du public en mairie, pour consultation.

* Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) :

« Le SCOT est un document qui assure la cohérence des PLU communaux dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable. Il détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communautés de communes, un projet de territoire visant à mettre en œuvre l'ensemble des politiques sectorielles, notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage... » (Source Ministère de la Cohésion des Territoires).

Dans mon Edito de janvier 2017, j'écrivais : « pour l'élaboration de notre prochain Schéma de Cohérence Territoriale, il semble pertinent d'envisager un périmètre qui regrouperait cinq collectivités à forte identité rurale, les communautés de communes d'Arve et Salève, du Pays Rochois, de Faucigny Glières, des Quatre Rivières et de la Vallée Verte, soit 43 communes ».

Après concertation, y compris avec les services de l'Etat, il a été décidé de prendre en compte un bassin d'étude qui compterait dans un premier temps 4 collectivités : Arve et Salève, Faucigny Glières, les Quatre Rivières et la Vallée Verte, soit 34 communes.

A ce périmètre dénommé « Cœur du Faucigny » devraient être associés le Pays Rochois, Annemasse Agglomération et le Genevois, sachant que par souci de cohérence et de lisibilité, il est envisagé de regrouper l'ensemble des SCOT au sein du Pôle Métropolitain, qui compte aujourd'hui 120 communes.

Le projet d'aménagement et de développement durable nous concerne tous, que ce soit dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme Communal ou du Schéma de Cohérence Territoriale, à une plus grande échelle. Dès lors, il est de notre devoir de réfléchir ensemble à l'élaboration d'un projet commun de territoire, qui prenne en compte les grands enjeux de demain pour les générations à venir.

Votre maire, Louis FAVRE

SÉANCE DU 01/02/2018

Le Conseil Municipal :

- **Approuve** le PV du Conseil Municipal du 30.11.2017.
- **Vu** la Loi NOTRE initiant le dynamisme d'élargissement des compétences des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et portant sur une nouvelle organisation territoriale de la république.
- **Approuve** la modification des statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève.
- **Décide** d'ouvrir les crédits suivants en attente du vote du budget investissement 2018 :

- chapitre 20 – immobilisations incorporelles	6 000.00 €
- chapitre 21 – immobilisations corporelles	3 700.00 €
- chapitre 23 – immobilisations en cours	104 300.00 €
- Prend **connaissance** du programme des travaux à réaliser courant 2018 par l'Office National des Forêts dans les bois communaux et du centre communal d'action sociale pour un montant HT :

- commune	9 632.00 € HT
- CCAS	3 560.00 € HT

Concernant le CCAS, ce montant sera soumis à délibération de ce dernier.
Des propositions sont faites pour une étude géotechnique de l'emplacement de la future placette ; un complément d'informations sera demandé au cabinet d'urbanistes.
- **Vote :**
 - * Les devis suivants :

- Colas : travaux à Chevranges suite aux intempéries	19 922.70 € HT
- Colas : travaux d'entretien d'un chemin à Jussy	3 725.40 € HT
- Colas : extension busage Route du Four (ces travaux seront pris sur le marché à bons de commande)	3 928.10 € HT
- Décarroux TP : changement d'un poteau incendie	2 550.00 € HT
- Ent. Saganéo : installation de brises soleil orientables à l'école	41 665.00 € HT
 - * Les subventions suivantes :

- Protection civile : renouvellement uniformes	100.00 €
- Handicaf Reignier	100.00 €
- **Autorise** M. le Maire :
 - à signer le bail emphytéotique Commune - Halpades pour le bâtiment (8 logements & bibliothèque) qui sera construit prochainement à la place du centre communal.
 - à lancer une consultation pour la déconstruction des 3 bâtiments au centre.
 - à présenter des dossiers pour demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT) et de la répartition des amendes de police.
- **Ecoute** M. le Maire qui expose que, suite au glissement de terrain en décembre au chef-lieu et à l'intervention du service RTM, le cabinet Betch a été mandaté pour effectuer une étude géotechnique sur le secteur élargi.
- **Décide** de stagiairiser 3 agents du service enfance et jeunesse à compter du 1^{er} mars prochain, dont le contrat à durée déterminée se terminera le 28 février.
- **Vote** une motion de soutien pour le maintien de la Cour d'Appel de Chambéry et des Tribunaux de Grande Instance de Thonon-les-Bains et de Bonneville.
- **Est informé :**
 - du déménagement des professionnels de santé qui ont pris possession cette semaine des locaux situés en dessous de la crèche.
 - du futur déménagement de la bibliothèque qui s'installera durant les vacances de février, dans l'algéco, à la place des kinésithérapeutes.
 - de l'annulation de la colo d'hiver prévue par le centre de loisirs (manque de participants).
 - de la soirée « Jeux de société », organisée par le CCAS, le vendredi 9 février à la salle communale à partir de 19h.
- **Fixe** la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 1^{er} mars 2018.

SÉANCE DU 01/03/2018

Le Conseil Municipal :

- **Approuve** le PV du Conseil Municipal du 01/02/2018.
- **Ecoute** Madame Muriel CONORD-CARDE architecte urbaniste, qui présente une synthèse du contenu de la révision du Plan Local d'Urbanisme (avec projection power point) en insistant sur les changements importants entre l'ancien et le nouveau document d'urbanisme et sur l'effort réalisé afin de réduire les zones constructibles.
Puis Monsieur Christophe DEVOUASSOUX, juriste, a présenté la procédure à mettre en œuvre à partir de la délibération d'arrêt du PLU et le bilan de la concertation réalisée durant la procédure en cours avant arrêt. Ce bilan est joint à la délibération d'arrêt du P.L.U.

SÉANCE DU 01/03/2018 (suite)

Monsieur le Maire a ouvert le débat, en demandant aux conseillers municipaux souhaitant faire un commentaire ou demander des précisions ou informations complémentaires, de se manifester.

Un seul conseiller municipal a demandé une précision sur les chiffres annoncés concernant la réduction des hectares à construire et sur le nombre réel d'hectares restant ouverts à l'urbanisation. Madame Muriel CONORD-CARDE lui a répondu et il s'est déclaré satisfait des explications données.

Nul autre conseiller n'ayant demandé la parole, Monsieur le Maire a soumis le projet de PLU au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a voté l'arrêt du P.L.U. à l'unanimité.

- **Approuve** à l'unanimité :

- le compte de gestion et **vote** le compte administratif 2017 de la commune arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	1 847 868,48 €
Recettes de fonctionnement :	3 159 764,08 €
Dépenses d'investissement :	2 352 676,23 €
avec un reste à réaliser de	301 036,61 €
Recettes d'investissement :	1 787 075,93 €
avec un reste à réaliser de	508 450,00 €
Excédent à reporter au budget 2018 :	953 708,69 €

- une motion de soutien dénonçant la baisse du budget de l'Agence de l'Eau en 2018, suite aux décisions gouvernementales et demande que soient maintenues les dotations de 2017.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer :

- une convention financière avec le bailleur social Halpades pour la construction de huit logements au Chef-Lieu.
 - une convention avec le Syane (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) pour la réalisation de la détection et du géoréférencement des réseaux d'éclairage public.

- **Vote** les devis suivants :

- AP Constructions : aménagement d'un bureau - secrétariat mairie	3 300,00 € HT
- Assistance Informatique :	4 380,00 € HT
Installation de deux vidéoprojecteurs (salle communale et salle du conseil municipal)	
- Vachoux SARL : protection de 2 poteaux - préau de l'école des Roguet	849,00 € HT

- **Autorise** Monsieur le Maire à déléguer son droit de préemption sur les zones U et AU à l'occasion d'aliénation d'un bien.

- **Vote** une subvention de 100 € au 27e BCA qui organisera du 3 au 6 avril 2018 à Rochexpo, une manifestation « les chasseurs au cœur de la grande guerre » afin de marquer la fin des commémorations de la 1ère guerre mondiale et le centenaire de l'armistice.

- **Fixe** la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 29 mars 2018 à 19h30.

Séance du 29/03/2018

Le Conseil Municipal :

- Approuve le PV du Conseil Municipal du 01/03/2018.

- Vote à l'unanimité le budget primitif 2018 de la commune arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement	3 358 171,69 €
- Dépenses et recettes d'investissement	3 488 376,91 €

- Décide de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales pour 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation	12,16 %
- Taxe foncière (bâti)	12,57 %
- Taxe foncière (non bâti)	50,39 %

- Et rappelle le taux départemental :

- Taxe d'habitation	20,67 %
- Taxe foncière (bâti)	15,84 %
- Taxe foncière (non bâti)	66,29 %

Séance du 29/03/2018 (suite)

- **Accepte** les propositions du Syane concernant :

** des travaux d'éclairage public modulé au hameau des Vuardes :*

- montant total des travaux :	33 981 €
- participation du Syane :	11 573 €
- participation communale :	22 408 € + 1 019 € de frais généraux

** des travaux de maintenance et d'entretien du réseau électrique de la commune :*

- montant total des travaux :	70 874 €
- participation du Syane :	30 798 €
- participation communale :	40 076 € + 2 126 € de frais généraux

- Prend connaissance de l'avancement des projets bâtiments :

- Ecole de musique : réunion de la commission d'appel d'offres le 5 avril 2018.
- Construction appartements et bibliothèque au centre bourg : début des travaux septembre 2018.
- Aménagement local technique pour employés communaux : à prévoir courant 2^e semestre 2018.

- Vote les subventions suivantes :

- Mutame Savoie Mont-Blanc : 234 €.
- Collège de Reignier : 390 € (voyage scolaire de 4^e).

- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 26 avril 2018 à 19h30.

INFOS DIVERSES

ERDF devient

enedis
L'ELECTRICITE EN RESEAU

ELAGAGE SUR NOTRE COMMUNE

ENIDIS nous informe que dans le cadre du programme d'élague à proximité des lignes haute tension 20Kv, l'entreprise Cabanel mandatée pour l'entretien des lignes, interviendra sur notre commune à partir de mars 2018 pour remettre la végétation à une distance de 5 mètres de part et d'autre de la ligne.

Les travaux d'élague engagés sur notre commune ont pour objectif d'assurer la sécurité des tiers et des ouvrages, ainsi que d'améliorer la qualité de fourniture d'électricité auprès des habitants.

En cas de contestation ou de litige concernant la qualité du travail effectué, nous vous prions de bien vouloir en informer ENEDIS dans les meilleurs délais.

ENTRETIEN DES HAIES

Une haie non entretenue peut rendre difficile voire dangereuse la circulation. Des végétaux mal entretenus peuvent aussi gêner la visibilité des panneaux de signalisation ou encore toucher des fils conducteurs aériens.

C'est pourquoi chacun doit entretenir ses végétaux et les tailler si nécessaire. A défaut, une entreprise sera mandatée par la mairie et la facture sera envoyée aux personnes concernées.



RAPPEL

Pour annoncer une manifestation, chaque association doit faire une demande auprès de la mairie et obtenir une autorisation pour déposer une publicité, un panneau ou une banderole en bordure de route, sur le domaine public.

INFOS DIVERSES

L'association A SECONDE VUE présente

Cafés Remue-Méninges

Expériences étonnantes
et amusantes

Esprit critique
fonctionnement du cerveau

Echanges

Débats citoyens

Boissons et pâtisseries

Notre cerveau fonctionne-t-il toujours de manière logique ?

Sommes-nous sûrs de toutes nos croyances ?

Comment fonctionne la mémoire ?

Nos souvenirs sont-ils fiables ?

Combien de sens avons-nous ?

Comment bien s'informer et raisonner ?

Sommes-nous influencés à notre insu ?

Le cerveau humain est une magnifique machine, capable de réaliser des prodiges : mémoriser des milliers d'informations, contrôler l'ensemble des muscles et organes du corps, raisonner pour produire des idées très élaborées, etc.

Mais le cerveau se trompe souvent. Dans son action rapide, il doit faire des choix, analyser l'information et l'interpréter, porter des jugements et prendre des décisions. Et il ne peut le faire toujours de manière objective et rationnelle.

A SECONDE VUE propose un cycle d'ateliers à destination des **adultes** (et adolescents) sur le thème de la pensée, du raisonnement scientifique et de l'esprit critique.

Premières **dates** :

vendredi 27 avril 2018 : Les sens. Peut-on leur faire confiance ?

Voit-on toujours tout ?

vendredi 18 mai 2018 : La mémoire. Qu'est-ce qu'apprendre ?

Se souvient-on de tout ?

vendredi 22 juin 2018 : Le raisonnement. Pense-t-on juste ?

Quels biais dans notre raisonnement ?

Les Cafés Remue-Méninges ont lieu à **Pers-Jussy**, au RDC de la mairie (entrée par derrière) à 20h30.

L'entrée est payante (4€ / personne) pour couvrir les frais d'organisation.

Sont servis cafés, tisanes, boissons, pâtisseries pour nourrir les neurones...

Information : www.asecondevue.fr



OUVERTURE

DE L'ESPACE AQUALUDIQUE DES FORON

Du samedi 30 juin au mercredi 5 septembre

Tous les jours de 10h15 à 19h30

Mardi de 10h15 à 20h30

Du jeudi 6 septembre au vendredi 19 octobre

Lundi, jeudi : 12h00 / 13h30

Mardi, vendredi : 12h00 / 13h30 – 18h45 / 20h45

Mercredi, samedi : 12h00 / 17h00

Dimanche : 9h00 / 13h00.

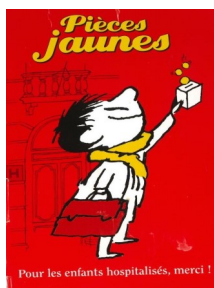
**Possibilité de cours collectifs enfants / adultes
ou de cours particuliers.**

Pour tout renseignement,
téléphoner aux heures et jours d'ouverture
au 04.50.97.72.00 ou au 04.50.03.39.92.

Adresse :

142, rue Marmotaines 74800 La Roche-sur-Foron

www.ccpaysrochois.fr



Grâce

à votre générosité,

la collecte a rapporté

8 kg en 2016-2017 et 9,743 kg en

2017 - début 2018 !

DECALAGE DU RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES PENDANT LES JOURS FERIES :

Seul le Haut de Pers-Jussy est concerné pour les dates suivantes :

A la place du mardi 1er mai, le ramassage aura lieu le lundi 30 avril.

A la place du mardi 8 mai, le ramassage aura lieu le lundi 7.

Et pour la Pentecôte, à la place du mardi 22 mai, le ramassage aura lieu le mercredi 23 mai.

NUISANCES SONORES

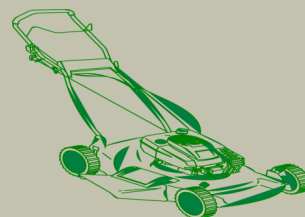
Il est rappelé que les travaux de bricolage ou de jardinage peuvent être effectués

seulement pendant les horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h à 20h

Le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h

Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h



INFO Insee



L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

INSEE Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités ...); mettant en œuvre des critères définis par le Bureau International du Travail, elle est la seule source permettant des comparaisons internationales. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

A cet effet, tous les trimestres, 73 000 logements, tirés au hasard sur l'ensemble du territoire, sont interrogés. Ils sont enquêtés six trimestres consécutifs : les premières et dernières enquêtes se feront par visite au domicile des enquêtés, les enquêtes intermédiaires par téléphone. La participation à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

La procédure : un enquêteur de l'Insee prendra contact avec les enquêtés. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Les réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques; la loi en fait la plus stricte obligation.

INFORMATIONS DIVERSES



Etablissements recevant du public

Attention au démarchage agressif et menaçant par téléphone, courrier ou courriel :

De nombreux Etablissements Recevant du Public (ERP) (commerces, professions libérales ...) haut-savoyards ont été démarchés par des sociétés se recommandant parfois abusivement de la préfecture de la Haute-Savoie ou se présentant comme prestataire incontournable pour réaliser un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) ou un registre d'accessibilité. Ces démarches ont lieu par téléphone, courrier ou courriel.

En effet, la réglementation en vigueur depuis 2015 prévoit que les ERP non accessibles aux personnes handicapées doivent déposer un Ad'AP par lequel ils s'engagent à se mettre en conformité moyennant des travaux dans un délai donné. Par ailleurs tous les ERP, depuis un récent décret de 2017, doivent mettre à disposition du public un registre d'accessibilité.

Avant tout engagement vis-à-vis d'un prestataire (surtout ne jamais donner ses coordonnées bancaires au téléphone), vous pouvez prendre contact avec le correspondant accessibilité de la direction départementale des territoires (DDT) au 04 50 33 77 21. Il peut ainsi vous conseiller sur les démarches à mettre en œuvre. L'Etat ne recommande aucune société.

Si vous êtes démarché abusivement pour le compte de l'Etat, nous vous invitons à relever les coordonnées de la société démarcheuse et à adresser un courrier, accompagné de toute preuve, à la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 9 rue Blaise Pascal - BP82 - Seynod 74603 Annecy cedex.

Des panneaux pour protéger les crapauds !



Dans le cadre du projet de territoire Plateau des Bornes, l'enquête participative sur les corridors écologiques, réalisée en 2015 et 2016 auprès des habitants de 5 communes du plateau (Groisy, Villy-le-Bouveret, Arbusigny, Vovray-en-Bornes, Pers-Jussy), a permis d'identifier plusieurs secteurs à enjeux : voies de traversée de la grande faune (chevreuils, sangliers,...), points d'écrasements de la petite faune (hérissons, écureuils, amphibiens,...),...

A Pers-Jussy, le secteur du Chable est concerné par des écrasements de crapauds communs lors de leur migration entre zone de repos hivernal et lieu de reproduction. Le suivi réalisé en 2017 sur le secteur a permis de comptabiliser en un mois une trentaine de crapauds communs écrasés (donc probablement bien plus en tenant compte des animaux non détectés et des individus disparaissant rapidement sous les roues des véhicules ou dans le bec des oiseaux nécrophages) sur un linéaire routier global d'environ 600 m (300 m pour la D102 et 300 m pour la route du Chable).

Cette année, au cours des mois de mars et d'avril, les deux tronçons seront donc équipés de panneaux spécifiques « traversée d'amphibiens » afin d'inciter les automobilistes à plus de vigilance et à ralentir leur vitesse.

Ces petits gestes éco-citoyens permettront à tout un chacun de contribuer à la préservation de la biodiversité du Plateau des Bornes.



INFORMATIONS DIVERSES



MINISTÈRE DES ARMÉES

PERMANENCE DE LA MARINE NATIONALE

La Marine Nationale propose en 2018 environ 3500 postes dans divers domaines d'application tels que :

- * *La maintenance navale et aéronautique : mécanicien, électrotechnicien*
- * *Les Opérations : navigateur, responsable des systèmes informatiques et télécommunication ...*
- * *Le soutien : cuisinier, secrétaire, RH, comptable...*
- * *La protection : pompier, fusilier marin...*

Tous les métiers sont accessibles aux jeunes gens âgés de 17 à moins de 30 ans, de sans diplôme à BAC +3.

Vous avez la possibilité de rencontrer la Marine Nationale à l'occasion de notre permanence mensuelle chaque 1er mercredi du mois de 9h30 à 12h00 à la mission locale de Cluses,

et de 13h30 à 15h00 au château de Sonnaz, 2 rue Michaud (à côté de l'office du tourisme) à Thonon les bains,

et le 3ème mercredi du mois de 10h00 à 16h00 au CIRFA Terre 1 rue de l'intendance à Annecy.



Le bureau du
« Service Enfance Jeunesse »
se trouve désormais en mairie.

Vous pouvez donc vous y rendre
aux horaires d'ouverture de la
mairie, jusqu'à 16h le soir,
ou en dehors de ces horaires,
sur rendez-vous
au 07 86 55 56 13.



LE 24 AVRIL 2018

LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !



TOUS VOS POSTES!

**POUR CONTINUER
À RECEVOIR LA TNT**

Quelles conséquences pour les téléspectateurs ?
Comment s'y préparer ?
PRÉVEZ VOS CONCITOYENS !

✓ **POUR ÊTRE PRÊT LE 24 AVRIL 2018**

- 1 VÉRIFIEZ SUR RECEVOIRLATNT.FR QUE VOUS ÊTES BIEN CONCERNÉ PAR LES CHANGEMENTS DE FRÉQUENCES DE LA TNT LE 24 AVRIL.
- 2 EN AMONT DU 24 AVRIL, EN HABITAT COLLECTIF, ASSUREZ-VOUS QUE LE GESTIONNAIRE DE L'IMMEUBLE A BIEN ANTICIPÉ LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ADAPTATION DE L'ÉQUIPEMENT COLLECTIF AFIN DE CONTINUER À RECEVOIR LA TÉLÉVISION APRÈS CETTE DATE.
- 3 LE JOUR J, EN HABITAT COLLECTIF OU INDIVIDUEL, EFFECTUEZ UNE RECHERCHE DES CHÂÎNES SUR CHACUN DES TÉLÉVISEURS RELIÉS À L'ANTENNE RÂTEAU POUR RETROUVER L'ENSEMBLE DE L'OFFRE TNT.
- 4 SI DES PROBLÈMES DE RÉCEPTION PERSISTENT MALGRÉ LA RECHERCHE DES CHÂÎNES, VÉRIFIEZ LES INFORMATIONS DISPONIBLES SUR RECEVOIRLATNT.FR ET/OU APPELEZ LE 0970 818 818.



RENDEZ-VOUS
SUR LE SITE INTERNET
RECEVOIRLATNT.FR

OU



APPELEZ LE
0970 818 818
(APPEL NON SURTAXÉ)

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public qui assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Elle veille à la protection et à la bonne réception des signaux de la TNT. L'ANFR est chargée, dans le cadre des opérations de réaménagements de la TNT, du plan d'accompagnement des téléspectateurs.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), autorité publique indépendante, a pour mission de garantir la liberté de communication audiovisuelle en France. Il prend également part, en liaison avec l'ANFR, aux opérations de réaménagements de fréquences de la TNT, au travers notamment de l'attribution des fréquences pour la diffusion des services télévisuels et de la coordination opérationnelle des différentes phases de réaménagements.

f Recevoir la TNT

@RecevoirLaTNT



DATES À RETENIR

Exposition Pixel d'Argent
Samedi 7 et Dimanche 8 avril

Salle communale

Stage Latino / Salsa
Organisé par
Pers-Jussy Danse
Samedi 14 avril
Salle communale

Repas des Aînés
Organisé par le CCAS
Dimanche 22 avril
Salle communale

Don du Sang
Jeudi 26 avril
Salle communale
De 17h à 19h30

20 ans de Faits Divers
UNIQUE CONCERT
Samedi 28 avril
Salle communale 20h30

Marché aux fleurs
Organisé par l'APE
Samedi 5 mai
Parking de Casino

Nettoyage de la commune
Organisé par le CCAS
Samedi 5 mai
Stade des Fins

Soirée de Pers-Jussy Danse
Samedi 19 mai
Salle communale

Ball Trap
Samedi 19 Dimanche 20 Mai
Les Communaux de Loisinges

AG de l'ACCA
Vendredi 25 mai
Salle communale

Fête des mamans
et des bébés
Organisée par le CCAS
Samedi 26 mai
Mairie

Audition de l'Ecole
de Musique
Samedi 9 juin
Salle communale

Brocante
de la cantine scolaire
Dimanche 10 juin
Stade des Fins

AG de Pers-Jussy Danse
Mercredi 13 juin
Salle communale
20 heures

Fête de l'école
Organisée par l'APE
Vendredi 22 juin
Ecole élémentaire

AG du foot
Vendredi 29 juin
Fête du Foot
Samedi 30 juin
Stade des Fins

Journée découverte
des Amis de Pers-Jussy
Dimanche 1er Juillet

Fête Nationale
Vendredi 13 juillet
Stade des Fins

Course de caisses à savon
Organisée par Pers-Jussy
Sports Auto
Dimanche 15 juillet

Le Petit Bonheur
Les lundis 9 avril et 7 mai
Stade des Fins